

MAIRIE
DE
MOISSEY
39290



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille-vingt et un, le vingt-neuf mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel - BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte - DAUDY François - JACQUET Serge - JOUAIN Céline - MAGDELAINE Martial - NICOLIN Sacha NOUNGA Dany - OCLER Christine - RACINE Benoît - RICHARD Pascale - ROUSSELET Philippe VEURIOT Stéphanie

Absent excusé : Néant

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 15 - Présents = 15 - Votants = 15

Convocation : 19/03/2021 - Affichage 06/04/2021

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Les comptes-rendus des séances du 12 février et 06 mars 2021 sont approuvés sans observation des membres présents.

FOYER LOGEMENT COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif dressé par le Maire et le compte de gestion établis par la trésorière pour le foyer logement, ces deux documents étant en parfaite correspondance.

COMPTE ANNEXE POUR FOYER LOGEMENT M 22

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	27 084.15			3 799.76	27 084.15	3 799.76
Op. de l'exercice	691 177.94	726 464.80	21 035.40	17 977.49	712 213.34	744 442.29
TOTAUX	718 262.09	726 464.80	21 035.40	21 777.25	739 297.49	748 242.05
Résultats clôture		8 202.71		741.85		8 944.56

EXCEDENT GLOBAL FPA 8 944.56 €

Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement reporté au BP article R 002 pour un montant de

8 202.71 €

Excédent d'investissement reporté au BP article R 001 pour un montant de

741.85 €

BUDGET PRIMITIF 2021 FOYER LOGEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 établi pour le Foyer logement de MOISSEY se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	789 940.00 €
Dépenses d'Investissement	44 405.85 €
TOTAL DES DÉPENSES		834 345.85 €

Recettes de fonctionnement	781 737.29 €
Recettes d'Investissement	43 664.00 €
Report Excédent Fonctionnement 2020	8 202.71 €
Report Excédent Investissement 2020	741.85 €

TOTAL DES RECETTES **834 345.85 €**

Ce budget, équilibré en dépense et en recette, intègre les excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement 2020 d'un montant de 8 944.56 €

Une recette exceptionnelle d'un montant de 116 590 € a été inscrite pour le remboursement par l'URSSAF d'une exonération de certaines charges patronales sur les salaires des agents sociaux du foyer logement qui interviennent au domicile des personnes âgées, année 2018 – 2019 et 2020.

L'agence NEOPTIM en charge du dossier pour les salaires de 2017 ayant obtenu gain de cause avec un remboursement de 33 581 € en 2020, c'est une recette pratiquement assurée qui permet d'atténuer la perte des loyers et repas engendrée par une situation critique de 10 logements libres à ce jour, essentiellement due à l'effet COVID. Il est incontournable de retrouver un taux d'occupation et de recettes proche de 100 %.

FINANCEMENT SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL (gestion de l'assainissement agricole, des chemins des associations foncières, du curage des fossés)

Chaque année la commune acquitte auprès du SIAER sa quote-part d'annuité d'emprunt pour l'Aménagement de l'Espace Rural (S.I.A.E.R.) du Canton de MONTMIREY-LE-CHATEAU : 1 100.40 €

Elle peut soit être prélevée directement sur le budget de la commune ou être fiscalisée au profit du Syndicat. Depuis des années, la commune de MOISSEY a opté pour un financement par le budget de la commune et cette somme qui sera provisionnée en 2021.

REVERSEMENT PAR LE SIVU – PRESTATION INFORMATIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis octobre 2020 la commune de MOISSEY accueille le secrétariat du SIVU la Nounourserie dont il est le président, et que les logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la structure sont installés sur l'ordinateur de la Mairie et facturés par le SIDEC globalement, en même temps que la prestation informatique de la commune de MOISSEY.

Il convient que le conseil municipal délibère pour mettre en recouvrement la part de la prestation qui concerne le SIVU afin que la structure rembourse à la commune le Support Système et 1 maintenance, suivant décompte établi chaque année par le SIDEC. Pour information le montant de la part SIVU s'établit pour 2020 à 450 € pour la prestation Système et 354 € pour la maintenance. Unanimité du conseil municipal.

ÉCOLE NUMÉRIQUE

L'Etat vient de mettre en place un plan de relance dédié au numérique pour l'éducation qui vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui ne seraient pas équipées du socle numérique de base.

La commune a la possibilité de déposer une demande de subvention pour un projet de 9 000 € (projecteur, + plateau numérique 10 tablettes) sur le site pour une aide à hauteur de 70 %, auquel s'ajouterait 250 € de fournitures numériques.

Le conseil municipal est favorable à ce projet et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

Le Maire a également inscrit la commune auprès de l'AMRF (dont il est membre au niveau départemental) pour ce projet dans le cadre d'un partenariat signé avec ORANGE, si la commune est retenue, elle pourrait obtenir une aide supplémentaire.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Benoit RACINE donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue ce matin en Mairie. En présence de Delphine EPS qui représente l'entreprise CIRCET chargé des repérages, du Maire, de Nicolas THABARD, les plans du Relevé des Boîtes Aux Lettres réalisés sur la commune ont été examinés avec soin. Il s'agit de dresser la liste exhaustive des foyers conditionnant les armoires à installer.

C'est là une première phase dans ce projet, étant précisé que l'arrêté du Maire qui autorise l'entreprise CIRCET SA à réaliser les travaux d'étude et construction d'un réseau de fibre optique, démarre à compter du 22 Mars 2021 pour une durée de travaux estimés à 275 jours calendaires : Piquetage du réseau télécom souterrain et aérien existant – Déploiement de câble optique dans ce réseau.

Pas d'accès à la fibre avant 2022, l'essentiel étant d'être inscrit dans la démarche pour en bénéficier dans de bonnes conditions.

BAIL ET CHANGEMENT D'ADRESSE LOGEMENT ÉTAGE 2 GRANDE RUE

Le Maire indique au conseil municipal que le logement existant au 2 Grande Rue au-dessus de la future Maison des services dispose d'une entrée principale qui se situe Rue de l'Eglise et non pas Grande Rue. Il propose au conseil municipal de mettre à jour l'adresse en conséquence, afin qu'il n'y ait pas de confusion avec l'adresse de la Maison France Services.

D'autre-part, le loyer mensuel actuel de ce logement conventionné pour une superficie de 121.26 m² est fixé à 479.29 €. Il propose de le harmoniser avec les autres loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la nouvelle adresse du logement à l'étage de la future Maison France Services : 2 Rue de l'Eglise et le montant du loyer mensuel qui lui sera applicable à compter du 1er avril 2021 à la somme de 400 €, compte tenu des loyers communaux existants.

QUESTIONS DIVERSES

SPECTACLE GROTTES DE L'ERMITAGE : Le Dimanche 12 Septembre 2021, sur le site de la grotte de l'Ermitage du Massif de la Serre, l'association Serre Vivante, en partenariat avec l'association La Carotte, propose une après-midi constructive et festive de sensibilisation à l'impact des changements climatiques sur la forêt et la biodiversité. Un spectacle vivant d'une heure animé par l'association La Carotte éveillera le public à la beauté de la forêt, sa fragilité et sa diversité. Une conférence gesticulée participative sur l'impact des changements climatiques sur la forêt et la biodiversité sera animée par l'association Serre Vivante.

VENTE TERRAIN 8 RUE D'AMONT : La signature de l'acte de vente correspondant est prévue le 22 avril 2021. Il a fallu toutefois compléter le dossier avec une étude de sol obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021, qui va occasionner une dépense supplémentaire.

TRAVAUX RUE BASSE : Tous les riverains ont reçu un courrier du Maire accompagnés des plans des travaux, les invitant à faire part de leurs sollicitations particulières. Durée des travaux estimée à 3 semaines.

MAISON FRANCE SERVICES : Le projet avance bien, pas d'amiante détectée dans les plafonds. Achèvement souhaité 30/06/2021 – Transfert de la poste maintenu 01/09/2021.

SIVOM DE LA SERRE : des travaux d'investissement et de rénovation de plusieurs portions de chemins ont été inscrits au budget, la création d'une place de stationnement côté Dole en face le site des meules, et la reprise du sentier botanique de la grotte de l'Ermitage.

ÉCOLE : Le Maire tient à préciser que la convention avec JURA NORD pour la participation des frais de scolarité a bien été signée par la commune et transmise avant le conseil d'école du 11 mars. Les représentants de JURA NORD ayant affirmé au conseil d'école qu'ils n'étaient pas en possession de ce document, il les invite à consulter leurs services avant de diffuser des informations erronées qui sont reprises au compte-rendu.

Le Sous-Préfet a proposé une nouvelle convention à JURA NORD avec la suppression des frais financiers, une partie de ce que la commune demandait, soit une économie de 40 € par élève, environ 1 200 €.

Une rencontre est prévue le 18 mai 2021 avec l'Inspecteur d'Académie-DASEN de LONS-LE-SAUNIER qui vient à MOISSEY pour visiter les locaux proposés pour la nouvelle classe et discuter de l'avenir scolaire. Le Maire demande à chacun de se montrer solidaire dans ce beau projet d'accueillir une nouvelle école à MOISSEY, qui s'il aboutit, serait très positif pour la commune et ses enfants, même s'il va plutôt à l'encontre des projets actuels de pôles 7-8 classes encouragés par l'Education Nationale.

RÉUNION DE COMMISSIONS AU GRAND DOLE : Les membres du conseil municipal qui ont reçu délégation sont invités à se rendre aux réunions, et dans l'impossibilité de s'y rendre, à prévenir le Maire. Le Maire donne la liste des réunions prévues prochainement. Brigitte BOUCHARD signale qu'elle peut remplacer occasionnellement pour les réunions après 18 h 30.

SALLE DES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : François DAUDY interroge le Maire par rapport aux mesures à prendre pour faire cesser les nuisances sonores constatées 2 samedis de suite, en provenance de la salle au-dessus de la poste occupée par les jeunes. L'intervention des gendarmes ne semble pas avoir été efficace, et le plus regrettable, c'est que ce ne sont pas des jeunes de MOISSEY qui en seraient à l'origine. Le Maire répond qu'il a été contacté par les gendarmes qui lui demandent de fermer cette salle, et c'est ce qui va être fait. Cependant, cela ne règle pas le problème et cela risque de le déplacer. Un arrêté du Maire a été pris le 30 mars 2021 pour interdire l'accès de cette salle à toute personne, pour une période indéterminée. Une réunion avec les jeunes Moisseysais utilisateurs de la salle est organisée le vendredi 02 avril avec Sacha NICOLIN, délégué, la commission des jeunes et le Maire.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Dominique TRONCIN

